

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE DIEBOLSHEIM

Arrondissement
de SELESTAT-ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 24 juin 2008

Conseillers en fonction
15

sous la présidence de M. Jean Jacques SIEGEL, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Objet : Approbation du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 21 novembre 2005 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols (P.O.S.) qui sera transformé en plan local d'urbanisme (P.L.U.), et organisant les modalités de la concertation avec la population.

Il rappelle également la délibération du 10 septembre 2007 arrêtant le projet de P.L.U. Ce document a été mis à la disposition de la population en mairie. Il a été transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux communes limitrophes.

L'arrêté prescrivant l'enquête publique a été pris le 26 février 2008. Celle-ci s'est déroulée du 25 mars au 24 avril 2008. Durant ses permanences, le commissaire-enquêteur a recueilli une quinzaine d'observations sur le registre d'enquête dont la remise de quatre courriers.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 20 mai 2008. Il émet un avis favorable au projet de P.L.U.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte de certaines remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de P.L.U.

Vu les observations de la sous préfecture et notamment le point 1, la surface des zones AU a été réduite. Par ailleurs, la rédaction de quelques points du règlement a été modifiée pour tenir compte des dernières dispositions législatives, sans remettre en cause les choix communaux.

Vu l'avis du SCOTERS,
la taille de la zone IAUE située au Sud-Est de la RD 211 est réduite et transformée en zone N. Dans le même secteur, au Nord de la RD 211, la commune n'ayant pas de réseaux suffisamment dimensionnés, la zone IAUE est classée en zone IIAUE.

Vu la demande de Mme UTTER – MM. ADAM et SIMON lors de l'enquête publique, les parcelles situées en zone UV sont intégrées en zone UA et le décrochement sur le plan est supprimé.

Vu la demande de la chambre d'agriculture concernant le secteur autour de l'exploitation Fritsch, l'augmentation vers le Nord-Est de la zone A telle que la propose le plan n° 2 de la chambre d'agriculture est approuvée sans modifier la zone IIAU, par 10 voix contre 5. Ce vote a lieu au scrutin secret à la demande de cinq membres présents.

Vu la demande de transformation du triangle à l'Ouest du village – rue de Binderheim – la parcelle concernée classée en zone UB est intégrée en zone IIAU

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté est prêt à être approuvé,

après en avoir délibéré,

décide par 13 voix et 2 abstentions d'approuver la révision du POS valant PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie un mois, mention de cet affichage sera en outre, inséré dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L123-12 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat Erstein.

Pour copie conforme

Le Maire,

